

BAS-MARAIS NEUTRO-ALCALINS

H6



Code Natura 2000 7230.1

* Habitat Prioritaire Non

Code Corine biotope 54.2F (3)

Enjeu de conservation sur le site Natura 2000

Modéré

Description de l'habitat (physionomie et cortège)

Les communautés végétales de cet habitat se caractérisent par la présence et la prédominance de petites laïches héliophiles (*Carex spp.*), de Linaigrette à feuilles larges *Eriophorum latifolium*, accompagnées de nombreuses orchidées. Il n'y a pas d'envahissement par les hautes herbes, les héliophytes ou les arbustes. Une couverture muscinale se développe entre les laïches sur un substrat gorgé d'eau. Le cortège du bas-marais est ainsi bien développé, très typique et diversifié. Sur le site, il se mélange avec le cortège de pelouses calcicoles du *Mesobromion* avec lequel il est en contact et superposé du fait de l'assèchement temporaire estival.

Phytosociologie et espèces végétales caractéristiques sur le site

Phytosociologie : alliance médio-européenne du *Caricion davallianae*, association *Carici davallianae-Eriophoretum latifolii*

- **Strate herbacée** : Laïche de Davall *Carex davalliana*, Laïche jaune *Carex grp flava*, Laïche glauque *Carex flacca*, Laïche faux-panic *Carex panicea*, Laïche à épis distants *Carex distans*, Scirpe compressé *Blysmus compressus*, Scirpe sétacé *Isolepis setacea*, Linaigrette à feuilles larges *Eriophorum latifolium*, Epipactis des marais *Epipactis palustris*, Orchis odorant *Gymnadenia odoratissima*, Orchis mâle *Orchis mascula*, Scorzonère humble *Scorzonera humilis*.

Situation et localisation sur le site Natura 2000

Surface totale (ha) : négligeable, 3 stations

Surface relative sur le site : négligeable

Relevés phytosociologiques : 2 relevés

Exigences écologiques

Cette végétation se développe de manière linéaire autour des zones de suintements s'écoulant de la can de l'Hospitalet vers la vallée du Gardon de Saint-Jean, dans les zones où l'écoulement s'élargit et stagne un peu (effet éponge des marnes).

Cette tourbière de pente est en contact avec les dépôts tuffeux décrits dans la fiche H8. La nappe d'eau carbonatée méso-oligotrophe est affleurante. Le sol est gorgé d'eau la majeure partie de l'année, sauf en été où la nappe subit un léger rabattement temporaire. La turbification (processus de constitution d'une tourbière) a lieu sous le niveau de la nappe, grâce à de petites espèces muscinales.

Intérêts et valeur patrimoniale sur le site Natura 2000

Rareté : En France, cet habitat est présent dans quasiment toutes les zones calcicoles où il est rare et de faible surface. C'est l'un des habitats les plus menacés de notre territoire. Il a ainsi énormément régressé en France ces dernières années, essentiellement suite à des modifications de la vocation du sol par l'homme (drainages pour mise en culture, inondations, plantations, remblais...).

Espèces d'intérêt patrimonial : Les communautés végétales des bas marais abritent une multitude d'espèces spécialisées, rares et menacées.

- Flore : *Carex davalliana*, *Blysmus compressus*, *Eriophorum latifolium*, ...

- Faune : amphibiens (Alyte accoucheur, Triton palmé,...), lépidoptères, odonates (Agrion délicat,...).

Intérêt fonctionnel : Rétention d'eau dans cette zone humide (valeur fourragère pour les années de sécheresse, régulation des débits des cours d'eau, épuration des eaux)

Etat de conservation de l'habitat

Indicateurs :

- Nombre de stations : quelques stations, d'une dizaine de mètres carrés
- Typicité du cortège: cortège caractéristique bien diversifié et typique, pas d'envahissement par héliophytes, hautes herbes ou fourrés
- Epaisseur de litière : faible
- Embroussaillage / colonisation par les herbacées hautes (héliophytes) : faible
- Intensité des pratiques agricoles ou dégradations (fauche pour les deux prairies, pâturage pour les pelouses) : pas d'altération du régime hydraulique, de la qualité de l'eau, pas de surpâturage ni de surpiétinement ou d'excès d'excrément observés. Pâturage extensif en été favorable

Etat de conservation :

Bon grâce à l'entretien par pâturage et à la bonne dynamique hydrique.

Dynamique naturelle et facteurs d'influence sur le site Natura 2000

Dynamique naturelle : Cet habitat est étroitement lié à son substrat neutre à basique et à son alimentation hydrique, tant en termes qualitatifs que quantitatifs. La nappe peut être stable ou connaître quelques fluctuations saisonnières.

En l'absence d'entretien (ici par pâturage ovin extensif en été), les ligneux (saules, frênes), les héliophytes (Massettes, Roseaux) ou les hautes herbes (Lysimache vulgaire, Eupatoire chanvrine) s'implantent progressivement au sein du bas-marais, ce qui conduit à terme à sa fermeture et à la disparition de la végétation caractéristique des bas marais. Cet habitat est donc très sensible à la modification de son alimentation hydrique et à l'altération du sol, peu portant.

Facteurs positifs :

- Régime hydrique (nappe affleurante) et qualité de l'eau neutroalcaline et oligo-mésotrophe
- Pâturage extensif estival : favorable à l'heure actuelle

Facteurs négatifs et menaces :

- Implantation de ligneux ou d'hélophytes sur une partie de l'habitat : menace faible si le pâturage est maintenu
- Modification du régime hydrique et de la qualité de l'eau : non problématique à l'heure actuelle, mais fortement potentielle
- Retournement des parcelles, drainage : l'eau : non problématique à l'heure actuelle, mais fortement potentiel

Vulnérabilité :

Très forte vulnérabilité

Enjeu :

Modéré - Cet habitat a disparu en France très rapidement ces dernières années et est peu présent dans la région. Ces milieux fragiles sont de très petite taille sur le SIC ce qui leur confère un enjeu modéré.

Objectifs et mesures de gestion conservatoire

- Maintien du pâturage extensif tardif (juillet) qui lutte contre l'évolution progressive du milieu : le faible chargement limite le piétinement sur le sol faiblement portant et limite les amendements par le bétail. Pas de nécessité de mise en défens, ni de retard supplémentaire du pâturage
- Maintien du régime hydrique et de ses caractéristiques physico-chimiques : proscrire tout drainage et tout apport d'intrants (amendements)
- Proscrire tout boisement